

---

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****SprintRay EU Castable****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:** Résine à base de méthacrylate pour systèmes DLP avec sources lumineuses de 405 nm pour la fabrication de modèles dentaires.  
**Usages déconseillés:** Ménages privés (= tout public).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur**

pro3dure medical GmbH  
Am Burgberg 13  
D 58642 Iserlohn

**Téléphone** +49 (0)2374 920050-10  
**Télécopie:** +49 (0)2374 920050-50

**Fournisseur**

SprintRay Europe GmbH  
Brunnenweg 11  
D 64331 Weiterstadt

**Téléphone** +49 (0)6150 9789480  
**Télécopie:**

**Contact pour informations**

pro3dure medical GmbH

**Renseignement téléphone** +49 (0)2374 920050-10  
**Renseignement fax** +49 (0)2374 920050-50  
**E-mail (personne compétente)** info@pro3dure.com  
**Site web** www.pro3dure.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

pro3dure medical GmbH

**Téléphone** +49 (0)2374 920050-10

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Regulation (EC) No 1272/2008:

Non soumis à l'obligation de marquage. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## Pictogrammes des risques



GHS07  
Attention

### Mention

#### d'avertissement:

#### Mentions de danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence:

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions des autorités.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

#### Marquage spécial de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

## 2.3. Autres dangers

-

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

Indications pour mélange

#### Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):
3,6,9-Trioxaundecaméthylène diméthacrylate	203-653-1	109-17-1		01-2119489401-38-XXXX	≤ 98 %	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	423-340-5	162881-26-7			≤ 2 %	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Remarques générales:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation:** Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau:** Se laver immédiatement avec: Eau et savon

**Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**En cas d'ingestion:** Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

-

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

-

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Extincteur à sec Sable sec

**Moyens d'extinction inappropriés** Eau en excédent

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Remarques générales

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Kieselguhr Liant universel Sciure de bois

#### 6.4. Référence à d'autres sections

-

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:  
Inhalation

#### Protection contre l'incendie et les explosions:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:		Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

#### Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Substance:	n° CAS:		Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL

##### PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC

#### Indications diverses

-

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle:

-

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

-

#### Protection individuelle

-

#### Protection respiratoire

Protection respiratoire:

#### Protection des mains

Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile).

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection corporelle:

blouse de laboratoire

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

-

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

-

#### Scénario d'exposition:

-

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État: Liquide  
Couleur: rouge  
Odeur: caractéristique  
Seuil olfactif:

#### Données de sécurité

	paramètre	Valeur	unité	Remarque
pH:				
Point de fusion/point de congélation:				
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:				
Point éclair:				
Taux d'évaporation:				
Inflammabilité (solide, gaz):				
Explosibilité:				
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				
Pression de la vapeur:				
Densité de la vapeur:				
Densité relative:				
Densité:		1.1	g/cm <sup>3</sup>	
Soluble (g/L) dans:				
Solubilité dans l'eau (g/L):				
Solubilité dans les corps gras (g/L):				

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau:  
Température d'ignition:  
Température de décomposition:  
Viscosité: 0.3 Pa\*s  
Propriétés oxydantes:

## 9.2. Autres informations

-

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

-

### 10.2. Stabilité chimique

-

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter: exposition à la lumière

### 10.5. Matières incompatibles

peroxyde, générateur de radicaux

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

les produits instables peuvent se polymériser spontanément

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

-

Facteur M: - Toxicité aiguë (dermique): -  
Toxicité aiguë (par - Toxicité aiguë (par  
voie orale): inhalation): -

#### Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
xxx(3,6,9-Trioxaundecaméthylendiméthacrylat)	109-17-1	DL50 dermal (lapin) > 3000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

-

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

-

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité:

-

Mutagénicité sur les cellules germinales:

-

Toxicité pour la reproduction:

-

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

-

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

-

**Danger par aspiration:**

-

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

-

#### Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	CL50 (poisson, 96 h) 0,09 mg/l LC50 crustacés (48h) 1,175 mg/l CE50 (algues, 96 h) 0,26 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

-

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

-

### 12.4. Mobilité dans le sol

-

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

-

### 12.6. Autres effets nocifs

-

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée/Produit:**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Liste des codes de déchets / désignations de déchets proposés par EWC / AVV**

-

**Code des déchets produit:** 08 04 09 - waste adhesives and sealants containing organic solvents or other dangerous substances  
**Code des déchets conditionnement:** 15 01 02 - plastic packaging

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° UN: -

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

-  
-

Transport maritime (IMDG), Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

-  
-

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: - Code de classification: / Classification Code: -

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage/ Packing Group: -

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:  
Polluant marin:

oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

catégorie de transport: - code de restriction en tunnel: -

Dispositions particulières: - Quantité limitée (LQ): -

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: -

Special provisions: - Limited quantity (LQ): -

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarque -

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU



**Informations sur le règlement (CE) n° 166/2006 établissant un registre européen des rejets et transferts de polluants:**

-

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:**

-

**Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents**

-

**RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]:**

-

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux:**

-

**Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°::**

-

#### **Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

-

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

-

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

-

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

### **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Indications de stage professionnel**

-

**Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :**

-

**Informations diverses:**

-

**Documentation concernant les modifications:**

-

**Références littéraires et sources importantes des données**

-

## Abréviations et acronymes

-

---